

# Situation actuelle des terres

par P. et F. Grenand

La situation foncière a déjà brièvement été évoquée dans la présentation de chaque ethnies. Il nous a cependant semblé important de reporter ici sur cartes la localisation des communautés, les zones exploitées par les Amérindiens, les territoires éventuellement « légalement » reconnus, et enfin de mentionner les conflits déjà entamés ou encore potentiels liés aux cessions de terres parcourues ou exploitées par les habitants des communautés amérindiennes.

## Secteur Nord-Ouest

Quelques communautés arawak et de nombreuses communautés galibi sont installées dans cette région, représentant environ 1 800 personnes. Les unités administratives sont les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Iracoubo.

Les communautés galibi se livrent à des activités de pêche côtière, tant dans l'estuaire du Maroni (zone qu'elles partagent avec leurs sœurs de Surinam) que sur toute la façade maritime qui court de la Pointe Isère à l'embouchure de la Couanamama, où existent çà et là des campements provisoires. La zone côtière est composée de marécages, de cordons littoraux couverts de forêt basse, et de savanes. C'est sur les cordons littoraux que se pratique l'agriculture sur brûlis; néanmoins, pour la région d'Aouara, Lescure et Boulet (1982) ont montré que les 840 ha indispensables, compte tenu d'une rotation de dix ans, pour faire vivre les Amérindiens de cette région, ne sont pas disponibles dans un rayon accessible.

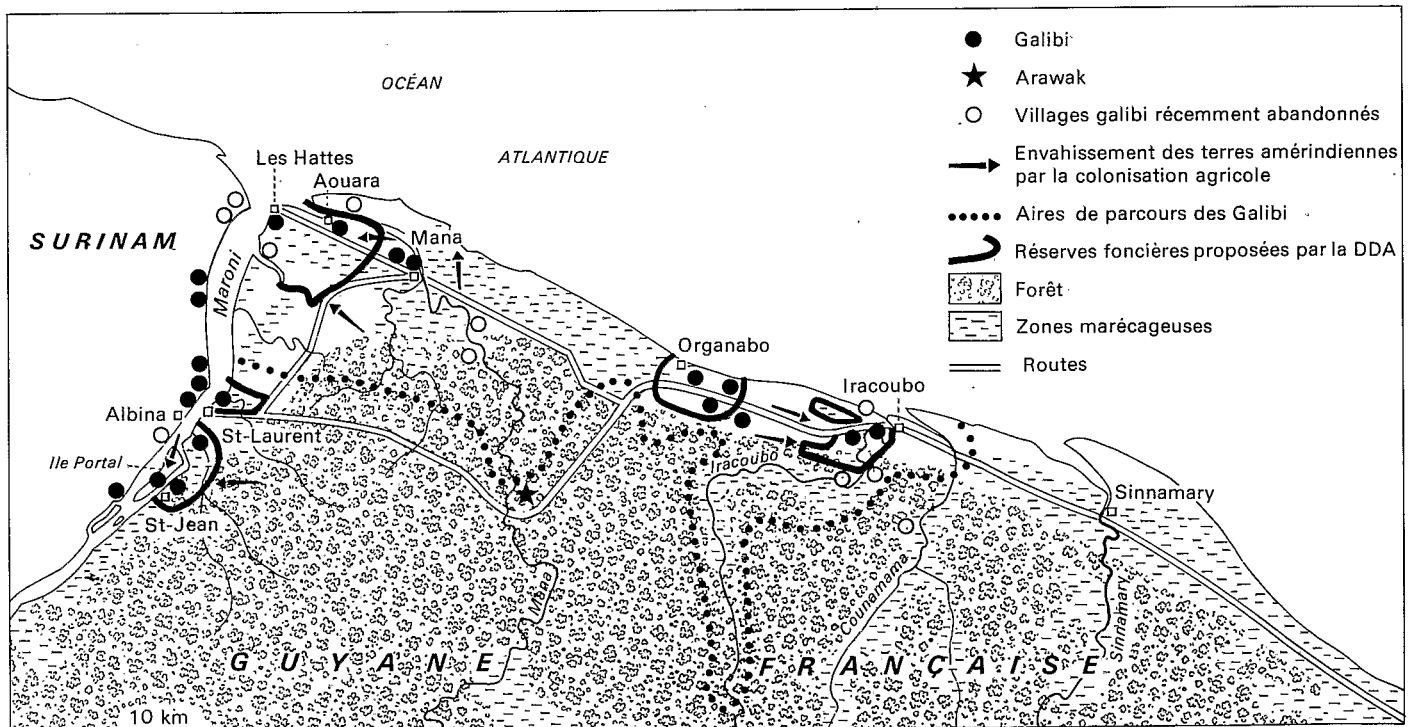
La forêt primaire située plus au sud est surtout exploitée pour la récolte des palmes destinées à la toiture des maisons et pour la fabrication, toujours très importante, des grands canots monoxydes capables d'affronter la mer. Dans la région d'Iracoubo, s'ajoutent à cela des activités importantes de chasse et de pêche en eau douce.

Dès 1970, des projets de réserves foncières ont été proposés par la Direction départementale de l'agriculture, pour Aouara-Les Hattes (zone 1), puis en 1975 pour les régions d'Iracoubo (zone 2), d'Organabo (zone 3) et de Saint-Laurent (zone 4).

A plusieurs reprises déjà (Voir par exemple Grenand P. et F. 1975), nous avons montré l'exiguïté de ces terres qui, en plus, sont déjà envahies, ou en passe de l'être par des colons (forestiers ou agriculteurs), et ce avec, comble d'ironie, l'accord de la même DDA!

Par ailleurs, la présence ancienne de petits agriculteurs créoles, bien intégrés dans le paysage agraire, en particulier dans les zones 2, 3 et 4, aggrave l'intrication du problème. Enfin, quelques communautés, dont la principale est celle de l'île Portal, sont tout simplement sises sur des propriétés privées.

La mise à l'étude de réserves foncières, basée à la fois sur une connaissance fine du milieu et sur les besoins réels des Amérindiens est donc urgente dans cette région où de graves conflits sont latents. Comme base indicative, à partir des calculs pour Aouara de Lescure et Boulet, les simples besoins en terre strictement agricoles peuvent être estimés compte tenu de la croissance démographique, à 9 000 ha.



O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 93.760

Cote : B n ex 1

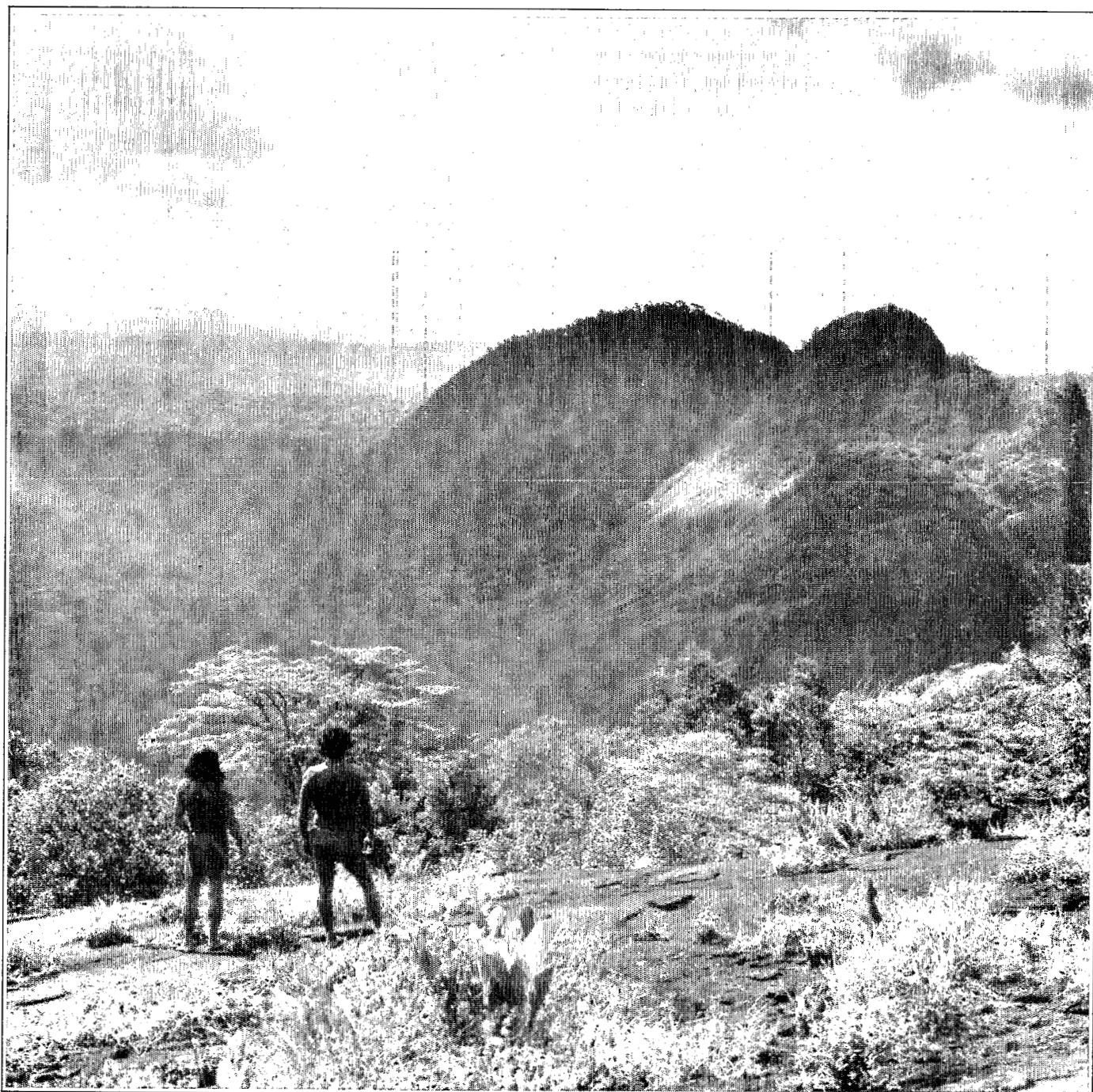


Photo J. Hurault

*«La terre ne peut appartenir à personne d'autre qu'à celui qui l'a créée».*

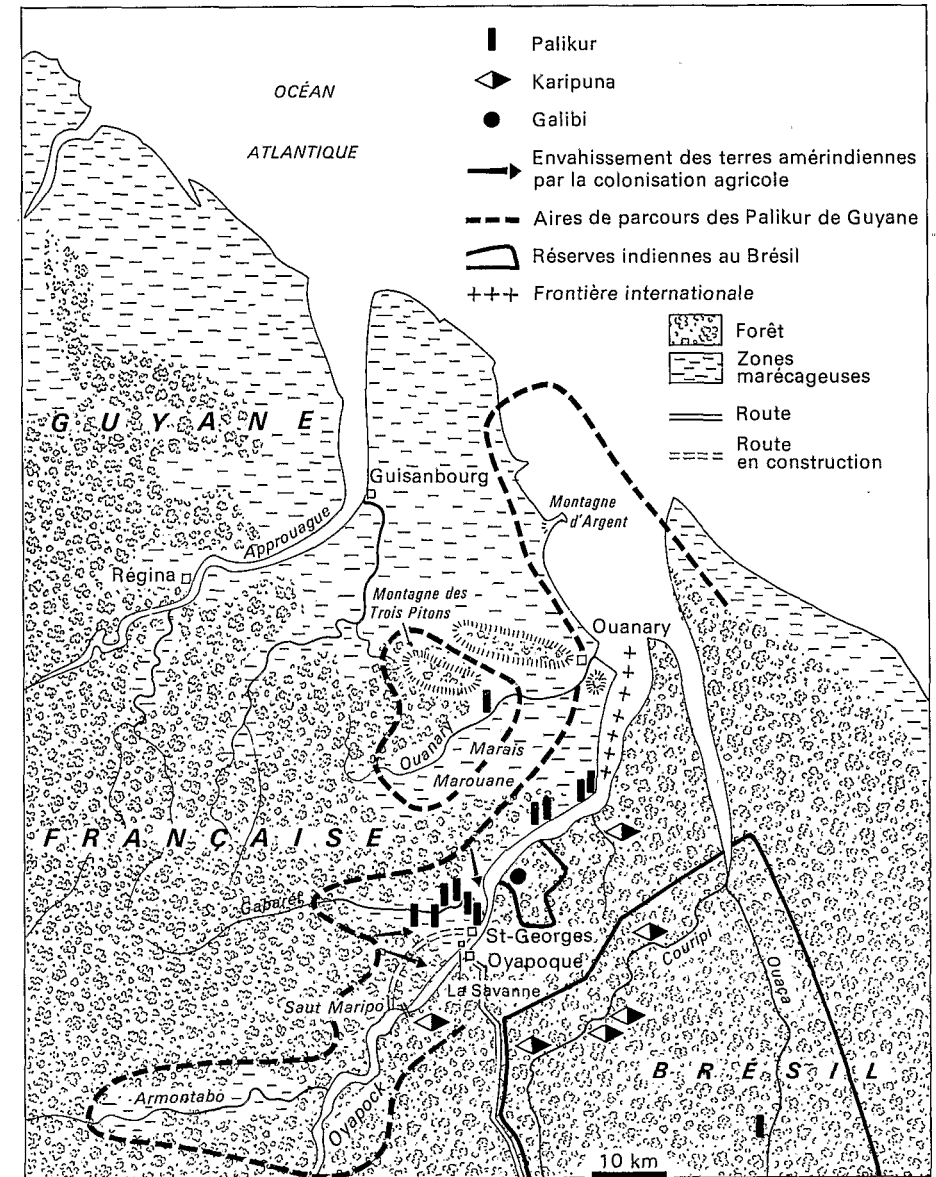
## Secteur Nord-Est

Dans la région du bas Oyapock et de la Ouanary (communes de Saint-Georges de l'Oyapock et de Ouanary), vivent actuellement 470 indiens : 90 % d'entre eux sont Palikur, les autres sont des Karipuna, et des Galibi venus de Couripi et de Uaçá, au Brésil.

Ces populations exploitent tous les milieux présents : les estuaires, les mangroves, les savanes inondées et la forêt dense, y compris les îlots de forêt isolés au milieu des zones inondées. Leurs activités principales sont de nos jours l'agriculture sur brûlis et la pêche. La chasse est plus occasionnelle et nécessite, sauf pour les communautés de la moyenne Gabaret et de la Ouanary, des déplacements importants.

Les terres cultivables, en raison de l'importance des zones marécageuses, sont très dispersées et peu nombreuses au voisinage des communautés contemporaines. Pour toutes ces raisons, la situation alimentaire des Palikur est précaire et risquée, sous la pression démographique, de rapidement se détériorer.

Les Palikur de la Savane, communautairement joutant Saint-Georges, ne sont collectivement propriétaires que d'un minuscule lot de 16 ha, et depuis 1978, de nombreux chefs de familles défrichent, par nécessité, hors de ce lot. La gravité de la situation ne s'arrête pas là, puisque les terres situées au nord et au sud de la basse Gabaret, prenant les Palikur dans un étau, ont été attribuées à des développeurs, sans tenir aucun compte de la présence des Amérindiens. Les défrichements destinés à

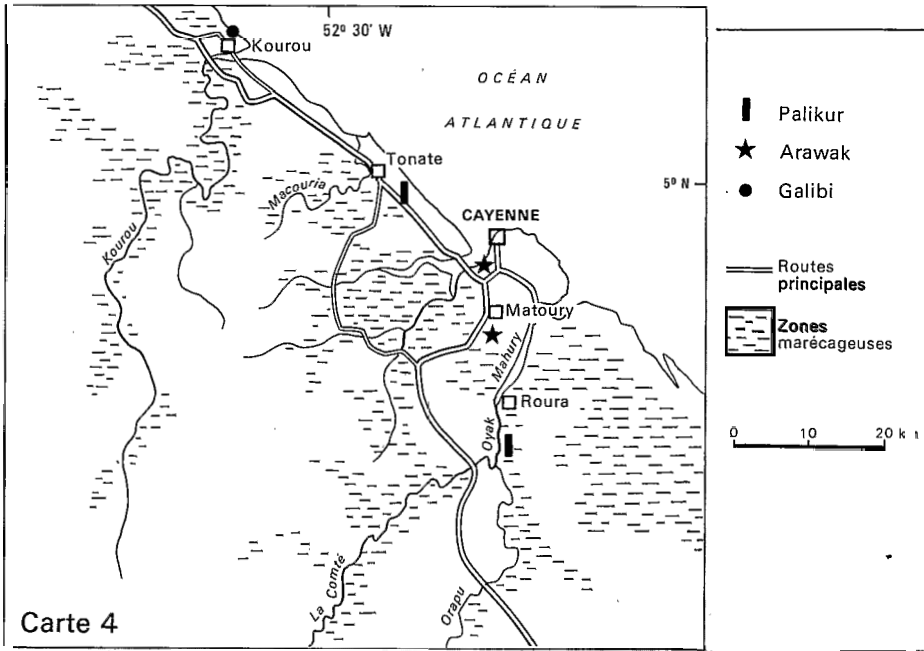


l'élevage et à l'agriculture dite intensive, se poursuivent, et près de 1 000 ha de forêt ont déjà été abattus. De surcroît, des forêts inondables renfermant de riches peuplements du palmier *Euterpe Oleracea* dont on consomme le cœur, ont été attribuées sans discussion à une conserverie franco-brésilienne.

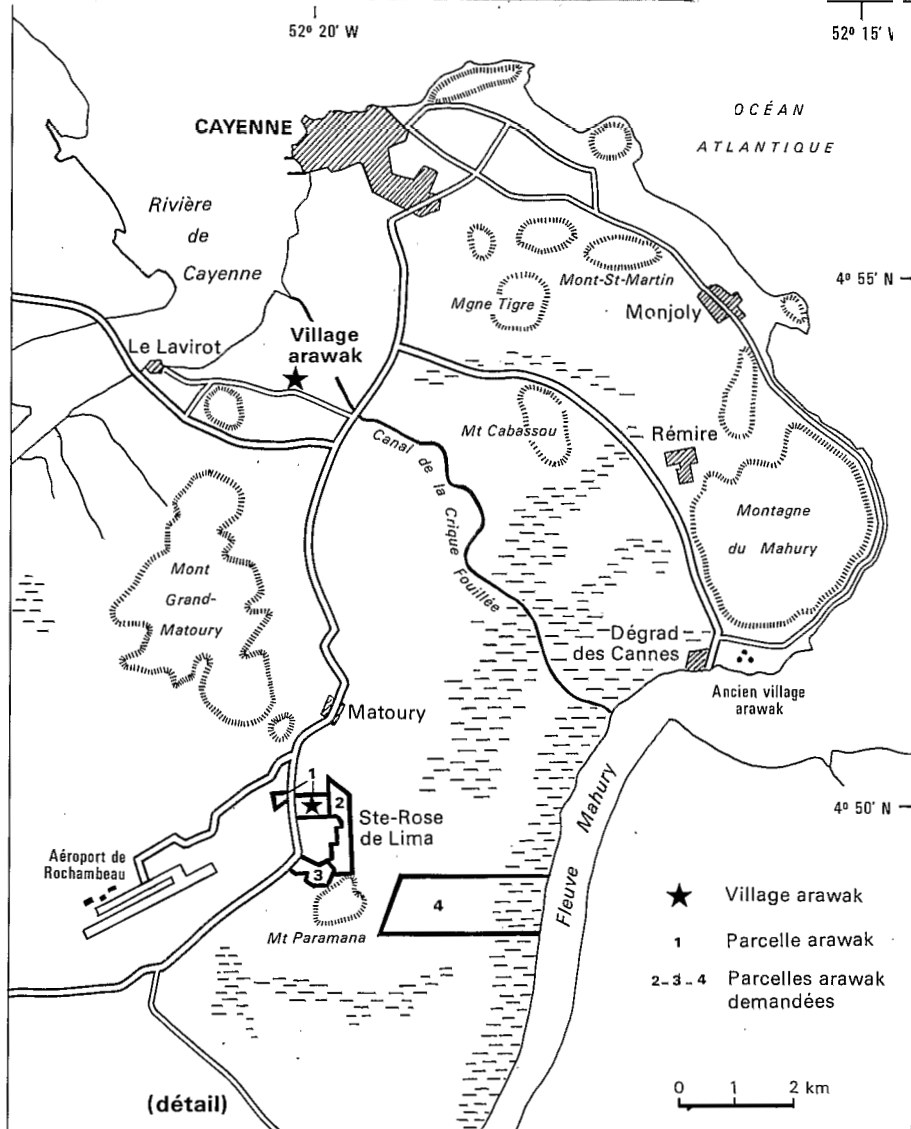
Au-delà du simple périmètre des villages palikur, d'autres menaces pèsent sur les zones que leurs habitants fréquentent. Sur la piste qui va de Saint-Georges à Saut-Maripa, virtuellement achevée fin 1984, des lots de terres sont peu à peu attribués et défrichés (400 ha environ en 1984); les propositions faites par Dreyfus-Gamelon (1980) d'attribuer sur cette piste un premier lot de 320 ha aux Palikur de la Savane, n'ont été suivies d'aucun effet.

Comme pour le secteur précédent, la zone du bas Oyapock est une zone de conflits potentiels importants et la délégation palikur, conduite par Louis Norino, venue aux premières assises de l'Association des Amérindiens, ne cachait pas son irritation de se voir sans cesse bafouée, en particulier par les politiciens contrôlant leur région.

Compte tenu de la croissance démographique, Dreyfus-Gamelon a estimé à 4 880 ha de terres, la surface indispensable pour que l'agriculture palikur perdure. Si nous tenons également compte que dans cette région, d'après nos sondages de 1981, les zones inutilisables pour les abattis représentent de 15 à 20 % du territoire, c'est une réserve agraire d'environ 5 700 ha qu'il faut trouver.



Carte 4



## Secteur Centre-Nord

Cette région, correspondant à l'arrière-pays de Cayenne et de Kourou, après avoir été l'une des principales zones de peuplement amérindien aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, semblait avoir été définitivement abandonnée. Aujourd'hui, tant en raison de l'attrait qu'exercent les zones urbaines que de l'abandon par les créoles, de certaines zones laissées vacantes, les communautés amérindiennes reflorissent un peu partout.

Les Amérindiens vivant dans cette région sont difficiles à recenser, en particulier à cause de leur dispersion partielle au sein des villes. Leur nombre doit être situé entre 400 et 500 personnes, réparties par ordre d'importance en Galibi, Arawak et Palikur. Il est très important de préciser que 70 % d'entre eux environ sont toujours rattachés par des liens importants à leur communauté d'origine.

Le travail salarié, parfois de haut niveau pour certains Galibi, entre pour une part importante dans l'économie de cette population. Cependant les communautés arawak et palikur s'adonnent toutes à l'agriculture. La communauté palikur de Tonate, installée près d'un marais tire une partie non négligeable de son alimentation de la chasse et de la pêche. La communauté galibi de Kourou reste de son côté très liée pour sa subsistance, avec les villages du Nord-Ouest de la Guyane.

La situation foncière est d'autant plus délicate que les Amérindiens installés dans cette région sont de nouveaux-venus (bien qu'ils considèrent pour leur part qu'il s'agit d'un retour) et se trouvent face à la privatisation des terres.

Sauf dans le cas de la communauté galibi de Kourou dont la concession a été accordée par le CNES, les autres groupes se sont installés sur des terres désertes... ayant ensuite la désagréable surprise de découvrir qu'elles avaient déjà un propriétaire.

La tendance de l'Administration et des communes fut de fixer ces groupes sur des parcelles domaniales. C'est chose faite depuis 1978 pour les Arawak de Sainte-Rose de Lima. Des opérations du même type, accompagnées de programmes de «restructuration de l'habitat» sont en cours pour les Palikur de Tonate et de Roura. Néanmoins, cette sédentarisation n'est pas accompagnée d'une allocation de terre suffisante, ainsi que nous l'avons vérifié pour les habitants de Sainte-Rose de Lima, et ces villages restructurés risquent de devenir l'antichambre de la migration définitive vers les bidonvilles de Cayenne.

En 1981, pour la zone très privatisée de la commune de Matoury, nous avons réussi à repérer, tant sur cadastre qu'*in situ*, trois parcelles domaniales totalisant 318 ha (parcelles 2, 3 et 4 de la carte) et susceptibles de constituer pour les Arawak de Sainte-Rose de Lima une réserve agricole et cynégétique décente. Il est très probable que dans les régions de Tonate et de Roura, moins peuplées, des surfaces supérieures puissent être délimitées. Notons cependant qu'aucune suite n'a été donnée à notre demande faite en accord avec la communauté arawak.

## Secteur Sud

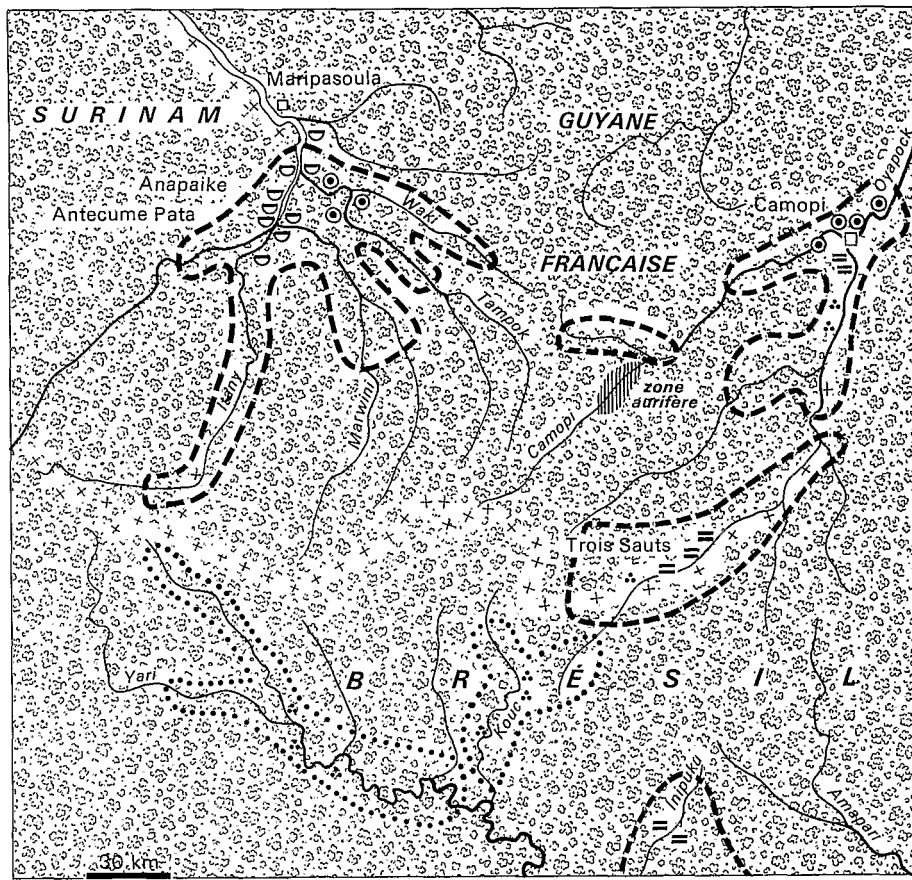
Cette région de grande forêt dense correspond aux communes de Maripasoula et de Camopi. Un peu plus de 1 100 Amérindiens appartenant aux ethnies Wayana, Wayäpi et Emerillon, y vivent.

Jusqu'à une date récente, l'économie de subsistance des populations de cette région était restée intacte et correspondait à une relative dispersion de l'habitat, amenant la jouissance et le contrôle effectifs d'une zone extraordinairement vaste. Or, depuis quinze ans, on assiste à une stupide politique de regroupement de l'habitat, ayant pour corollaire, comme l'a montré Navet (1984) pour Camopi, un épuisement des ressources dans la périphérie des regroupements alors que gibier, poisson et terre vierge susceptible d'être cultivée abondent à quelques dizaines de kilomètres seulement.

La dépendance envers les aliments importés, encore quasiment nulle pour les communautés les plus reculées est accrue par l'engagement à plein temps d'Amérindiens pour l'entretien des postes de gendarmerie ou des Missions (cas d'Anapaïke sur la rive surinamienne), devenant ainsi des sortes de verrues plaquées sur le monde indien.

Il n'y a pas à proprement parler de problème foncier dans le sud de la Guyane, dont les terres sont toutes domaniales et où il n'existe pas de programme de développement agricole. Il n'en reste pas moins que le problème de l'inaliénabilité des terres exploitées par les Amérindiens se pose, ici comme ailleurs. Il est certain que là aussi tout peut basculer rapidement, comme quelques signes avant-coureurs le montrent :

— les travaux du Bureau de recherches géologiques et minières (1) ont réveillé en Guyane la vieille fièvre de l'or et une équipe américaine s'appête à exploiter dans le haut Camopi l'or alluvionnaire. Est-il utile de préciser que d'une part les Amérindiens ne furent pas le moins du monde consultés et que d'autre part, ils réproouvent ce projet ?



- Emerillon
- ☺ Villages récemment abandonnés
- ☪ Forêt
- ☺ Wayäpi
- Aires de parcours actuelles
- ☺ Wayana
- ..... Aires de parcours récemment abandonnées
- +++ Frontières internationales

— lors du lamentable programme de «restructuration de l'habitat» à Trois-Sauts, l'entrepreneur profita des crédits gouvernementaux qui lui avaient été alloués pour mettre à sac des peuplements de kwari (*Qualea spp.*), abondants en bord de rivière et situés en pleine forêt domaniale. Les planches sciées furent exportées vers la basse Guyane. La préfecture, informée, n'entama aucune action judiciaire.

Si l'invasion des terres agricoles n'est, répétons-le, pas à envisager à brève échéance, et si le problème le plus grave est ici la fixation forcée de l'habitat, les deux exemples précédents montrent suffisamment que d'autres risques ne sont pas exclus, et donc que les droits des Amérindiens doivent, ici aussi, être reconnus dans les plus brefs délais. ■

(1) Saluons au passage cet organisme pour le tact et l'honnêteté dont il fit montre avec ses ouvriers amérindiens (principalement wayana) durant les cinq années de campagne de recherche en pays indien.

### L'affaire de l'île Portal

Achetée devant notaire aux héritiers d'une grande famille qui l'avait obtenue par concession, l'île Portal, sise à l'embouchure du Maroni, «appartient» aujourd'hui «légalement» à un homme qui entend la transformer en centres de vacances et en petit Marajo en y élevant du bétail de manière extensive. De ce point de vue, la présence sur l'île d'Indiens Galibi est une entrave à son développement. Les Indiens, qui sont aujourd'hui près de 200, ont donc été invités à quitter cette «propriété privée». Mais personne n'eut le mauvais goût de se demander ce qu'ils faisaient là. Le propriétaire affirme même qu'il ignorait leur présence lors de l'achat (ce qui somme toute, est plausible). Que cette île soit une terre Galibi depuis des centaines et des centaines d'années ne choque personne et n'est pas considéré comme un argument suffisant («ont-ils des titres de propriété? - non!»). Que des Galibi du Surinam, préférant la paix de la Guyane aux tracasseries dont ils sont les victimes depuis quelque temps de l'autre côté de la frontière, s'y réfugient en grand nombre, ne pèse absolument pas dans la balance («ont-ils des cartes de séjour? - non!»). Cette situation est grosse de conflits, et rien ne permet d'affirmer que les Galibi se laisseront faire.

DU

# ethnies

Droits de l'homme et peuples autochtones

Numéro double 60 F

Vol. 1 n° 1-2

Juin-Septembre 1985

## La question amérindienne en Guyane française



Revue trimestrielle de



Survival International (France)

B 23.755 à 23.762  
ex. 1